



Centenaire de la fondation du Club de golf de Rawdon

HISTOIRE DU CLUB DE GOLF DE RAWDON (1926-2025)

Compilation de recherches

Version N° 2.3

Janvier 2026

La Société d'histoire de Rawdon

Rawdon Golf Resort

Table des matières

SECTION 1 – INTRODUCTION	1
SECTION 2 – LES ÉLÉMENTS CORPORATIFS	3
2.1 - Avant le premier départ (tee-off)	3
2.2 - Une première faillite : Rawdon Heights Realities Limited	7
2.3 - Une deuxième compagnie et reprise du développement d'un centre de villégiature	7
2.4 - Le club de golf et le rôle du conseil municipal du Village de Rawdon	9
2.5 - Le bail entre Rawdon Heights Realty Company et Rawdon Heights Golf and Country Club	12
2.6 - Une deuxième faillite: Rawdon Heights Realty Company	13
2.7 - Rachat de la faillite par Lorenzo Tremblay et Rawdon Land & Construction Company	13
2.8 - Le développement du club	14
2.9 - Un évènement tragique et la résilience familiale	14
2.10 - Une vente éphémère et reprise du club par Rawdon Land & Construction Company	16
2.11 - Vente à Gordon Scott	17
2.12 - De la relève dans la famille	18
SECTION 3 – LES INSTALLATIONS	20
3.1 - Le parcours de golf	20
3.2 - Le clubhouse	37
3.3 - Le transport et l'entreposage de l'équipement	45
3.4 - Les bâtiments de services	49
3.5 - L'entretien du terrain	50
3.6 - Infrastructures complémentaires	53
SECTION 4 – LES MEMBRES	54
4.1 - Les premiers membres	54
4.2 - Nombre de membres et participation	55
4.3 - Les catégories	57
4.4 - Membres à statut particulier	59
4.5 - Administration du club et capitaines	60
4.6 - Tarification	62
4.7 - Autres statistiques d'intérêt	65
4.8 - Terminologie du golf	65

4.9 - Règlements et codes	66
SECTION 5 – LE PERSONNEL	69
5.1 - La direction générale.....	69
5.2 - La professionnalisation du golf.....	70
5.3 - Entretien du terrain.....	73
5.4 - Restauration, événements et hôtellerie	75
5.5 - Administration	76
5.6 - Nombre d'années à l'emploi du club et reconnaissance	77
5.7 - Les fournisseurs externes	77
SECTION 6 – LES EXPLOITS SPORTIFS	78
6.1 - Les tournois	78
6.2 - Les rondes records et anecdotes	83
6.3 - Les trous d'un coup	84
6.4 - Les trophées et le temple de la renommée	85
6.5 - Pour le plaisir de jouer : le handicap et le mulligan.....	86
SECTION 7 – DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	87
7.1 - Développement durable	87
7.2 - Développement économique	88
7.3 - Développement social	93
7.4 - Prix et récompenses	97
SECTION 8 – PLUS QUE DU GOLF : UN CLUB CHAMPÊTRE ET CENTRE DE VILLÉGIATURE	99
8.1 - Infrastructures complémentaires	99
8.2 - Autres activités estivales	99
8.3 - Activités hivernales	100
8.4 - Collaborations et implication communautaire	100
SECTION 9 – LE PROCHAIN SIÈCLE (LE 19^e TROU)	102
SECTION 10 – CHRONOLOGIE.....	105
SECTION 11 – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	108
SECTION 12 – REMERCIEMENTS, RÉFÉRENCES ET CRÉDITS	110
LES ANNEXES	112
ANNEXE 1 – DOSSIERS ARCHIVES AVRIL 2025 – CLUB DE GOLF DE RAWDON	113
ANNEXE 2 – RICKSON A. OUTHET, ARCHITECTE-PAYSAGISTE ET CONCEPTEUR DE GOLFS	116
ANNEXE 3 – PRÉSENTATION – LA FAMILLE FINLAYSON	120

ANNEXE 4 – PRÉSENTATION – LA FAMILLE SCOTT	124
ANNEXE 5 – ALBERT HENRI MURRAY - CONCEPTEUR DE PARCOURS DE GOLF	127
ANNEXE 6 – NOTE BIOGRAPHIQUE – JOHN SCOTT	131
ANNEXE 7 – LE TOURNOI « OMNIUM KENNY TINKLER MEMORIAL ».....	134
ANNEXE 8 – NOTE BIOGRAPHIQUE – JAMES SCOTT	139
ANNEXE 9 – NOTE BIOGRAPHIQUE – ALAIN CHAPUT	142

SECTION 1 – INTRODUCTION

En l'année 2026, le Rawdon Golf Resort célébrera le centième anniversaire de l'ouverture de son club de golf. Parmi les premiers clubs de golf au Québec à avoir accueilli des golfeurs et golfeuses et probablement le plus ancien club de golf de la Municipalité Régionale de Comté de la Matawinie et même de la région de Lanaudière, le club de golf de Rawdon s'enorgueillit de sa riche histoire et souhaite la partager. Pour souligner cet anniversaire, Rawdon Golf Resort organisera différents événements qui prendront place au cours de l'année 2026. Un de ces événements consiste à tenir une exposition sur l'histoire de ce club de golf. Rawdon Golf Resort souhaite que cette exposition soit réalisée sur ses terrains, qu'elle revête un caractère pérenne et qu'elle soit lancée au tout début de la saison de golf 2026.

Pour ce faire, Rawdon Golf Resort a obtenu la collaboration de la Société d'histoire de Rawdon qui s'est vue confiée le mandat d'effectuer les recherches historiques nécessaires à la tenue de cette exposition. Ces recherches serviront à produire le contenu de l'exposition. Elles pourront aussi être adaptées pour insertion dans un site web, la production d'un album souvenir ou tout autre moyen de diffusion.

La méthodologie

Pour exécuter ce mandat, la Société d'histoire de Rawdon a adopté une approche comprenant quatre volets principaux :

- Planification et coordination des travaux (signature d'une entente de collaboration, mise sur pied de l'équipe de projet, structuration de l'information, préparation d'un questionnaire d'entrevue)
- Collecte et analyse de l'information disponible
- Entrevues avec les personnes identifiées par Rawdon Golf Resort
- Compilation de recherches par thème (intégration de photographies et images, traduction)

Entreprises en mai 2025, ces recherches ont été effectuées en puisant dans six sources principales d'information à savoir :

- Les archives du Rawdon Golf Resort
- Les archives de la Société d'histoire de Rawdon
- Les entrevues avec des personnes au fait de l'histoire du club de golf
- Les sites disponibles sur internet
- Le Registre foncier du Québec

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (en version numérique).

Un inventaire des ressources disponibles dans les archives du club de golf de Rawdon a été produit et est reproduit en annexe 1. Les sites internet de même que ceux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilisés ont été référencés lorsque pertinents. Par ailleurs, les différentes entrevues réalisées ont été enregistrées et transcrites. Elles peuvent être consultées avec l'accord de la Société d'histoire de Rawdon.

Les recherches par thème

Toutes ces informations ont été compilées en les répartissant sous onze autres sections distinctes :

- Les éléments corporatifs
- Les installations
- Les membres
- Le personnel
- Les exploits sportifs
- Développement durable, économique et social
- Plus que le golf : un club champêtre et centre de villégiature
- Le prochain siècle (Le 19^e trou)
- Chronologie
- Conclusion et recommandations
- Remerciements, références et crédits

La section intitulée Chronologie résume les dates importantes de l'existence du club de golf. Des annexes au document traitent de certains sujets ou thèmes qui débordent légèrement du cadre de la recherche.

Comme l'utilisation qui sera faite de ce matériel n'est pas encore connue, certaines informations et phrases ont été répétées afin d'assurer la cohérence des sections.

Ces points sont présentés aux sections et pages suivantes.

SECTION 2 – LES ÉLÉMENTS CORPORATIFS

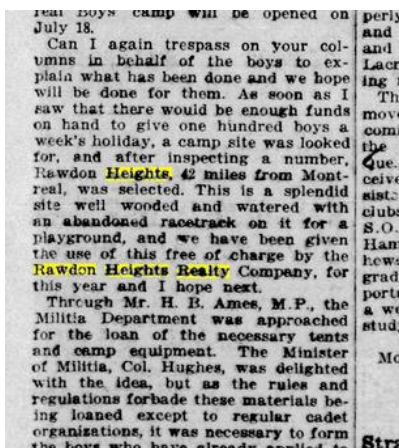
2.1 - Avant le premier départ (tee-off)

L'histoire du club de golf de Rawdon débute plus d'une décennie avant que le club n'accueille son premier golfeur. Vers 1910-1911, des représentants approchent de nombreux propriétaires de terres à Rawdon et les convainquent de signer des promesses de vente d'importantes étendues de terres afin de construire un barrage et ainsi créer un lac artificiel. À partir d'avril 1912, James Skelly, Misaël Neveu, James Daly, Edward Cahill, Ambroise Perreault et plusieurs autres signent, devant le notaire Gaspard-Alexis Archambault, des promesses de vente à Thaddeus W. Way, un agent d'entreprise en bois de construction (lumber agent) résidant à Rawdon. En mai-juin de 1912, Thaddeus W. Way signe des actes de vente, à nouveau devant le notaire Gaspard-Alexis Archambault, confirmant l'achat des premiers lots. Un citoyen de Westmount, James Williamson Ross, poursuit le travail. Le 14 février 1913, il acquiert des lots de Peter Skelly, Misaël Neveu, Lewis Grove, Edward Cahill, John Hugh Daly, William Newton Smiley, Edmond Morin, Honoré Duquette, Joseph Collin, William Moore Holiday, Ambroise Perreault et John McCurdy et de Thaddeus W. Way comme en témoignent les actes de vente passés aussi devant Me. Gaspard-Alexis Archambault. Le 1^{er} mars 1913, il achète ceux de James Skelly. Puis, le 2 janvier 1914, il en achète d'autres de Thaddeus Way et d'Angeline Grandchamps. D'autres signatures d'actes de vente suivront.

En parallèle à l'acquisition de ces terres, la compagnie Rawdon Heights Realities Limited est créée et obtient ses lettres patentes en mars 1913. Le capital autorisé s'élève à \$ 100 000.

Un examen des promesses et actes de vente notariés porte à croire que Thaddeus W. Way et James Williamson Ross avaient approché les propriétaires des terrains convoités dès 1911 et avaient entrepris des négociations avec chacun d'entre eux. Les montants offerts par MM. Way et Ross ont certainement été suffisamment généreux pour convaincre tous les propriétaires susceptibles d'être affectés de vendre leurs terres. Les montants obtenus par les différents propriétaires varient de quelques dollars à plus de \$ 13 000.

Un article du journal *The Gazette* publié en 1914 décrivait ainsi l'emplacement : un site splendide, bien boisé et arrosé, avec une piste de course de chevaux (hippodrome) abandonnée qui sert de terrain de jeu.



The Gazette – 8 juillet 1914

Le 10 mars 1916, la compagnie Rawdon Heights Realities Limited, représentée par son président Robert B. Ross et son secrétaire-trésorier Douglas W. Ogilvie, fait l'acquisition, comme le prouvent différents actes notariés passés devant M^e Gaspard Alexis Archambault, des terres appartenant à Misaël Neveu, marchand de bois à Rawdon, à la Fabrique de l'Église catholique de même qu'à l'Église anglicane. Rawdon Heights Realities Limited acquiert également l'ensemble des lots regroupés par James Williamson Ross.

Les terres acquises par Rawdon Heights Realities Limited couvrent un large territoire qui s'étend depuis les chutes Mason sur toute la rive est du Lac Rawdon et se poursuit depuis le nord de la rive ouest du lac jusqu'au cimetière catholique, le point limite vers le sud. Les actes de vente accordent à cette compagnie le droit de construire un barrage, d'inonder les terres et de créer un lac artificiel.

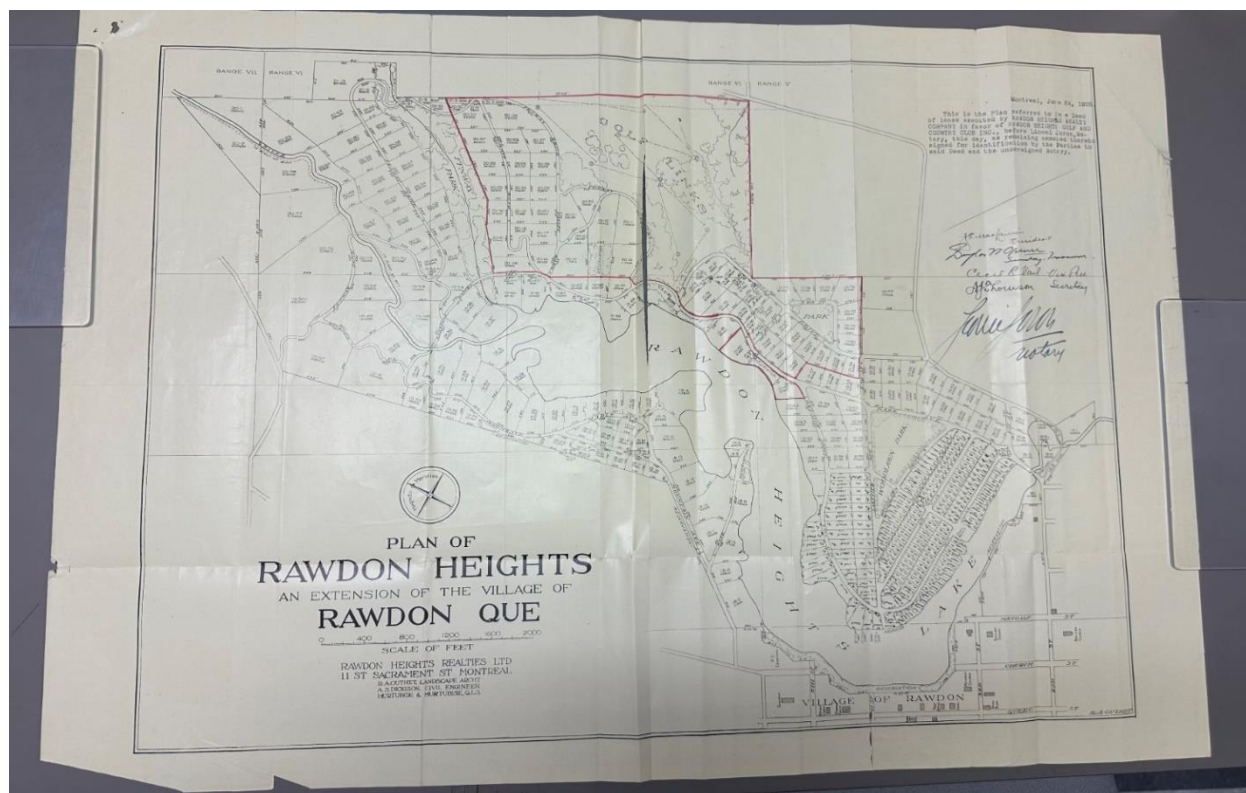
En parallèle à ces acquisitions, Rawdon Heights Realities Limited demandera, à compter de septembre 1914, des soumissions pour la construction d'écluse en béton sur la rivière Rouge à Rawdon. Les travaux seront entrepris en 1915 et se termineront vers 1916. Comme le résume le journal La Presse¹, Rawdon s'est beaucoup développé à cette époque notamment par la création du lac artificiel en 1915 grâce au promoteur Robert B. Ross. L'article rappelle aussi l'achat des terrains et la construction d'un « immense » barrage en béton.



Journal La Presse, 1^{er} septembre 1917

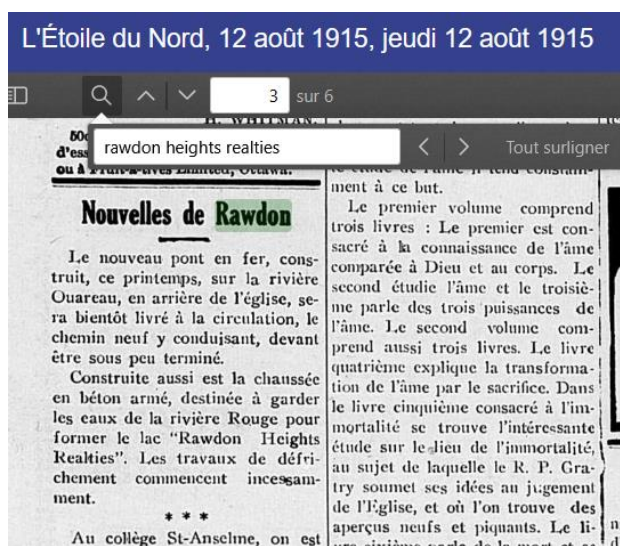
Le plan de lotissement intitulé « Plan of Rawdon Heights - An extension of the Village of Rawdon » est produit pour la compagnie Rawdon Heights Realities Limited vers 1914-1915 par R.A. Outhet, architecte paysagiste, A. S. Dickson, ingénieur civil et Hurtubise & Hurtubise, arpenteurs. Il révèle l'envergure du projet de centre de villégiature. Le domaine couvre près de 1000 acres.

En examinant minutieusement ce plan de lotissement, non seulement il révèle la présence d'un terrain de golf (Golf Links) mais il décrit également les neuf trous que comportera ce terrain. Une annexe à ce document (voir Annexe 2) s'intéresse à Rickson A. Outhet, l'architecte paysagiste qui a probablement préparé ce concept.



Plan de Rawdon Heights – Une extension du village de Rawdon (titre en anglais : *Plan of Rawdon Heights - An extension of the Village of Rawdonⁱⁱ*)

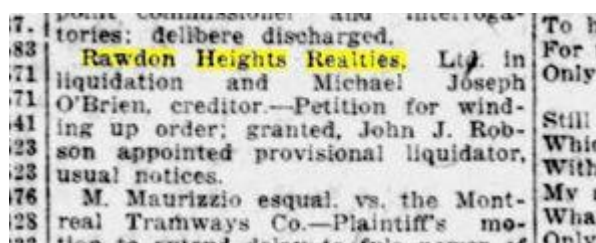
Le barrage situé dans le prolongement de la 3^e avenue en travers de la rivière Rouge sera construit en 1915ⁱⁱⁱ entraînant la submersion de sa plaine inondable et la création du lac Rawdon.



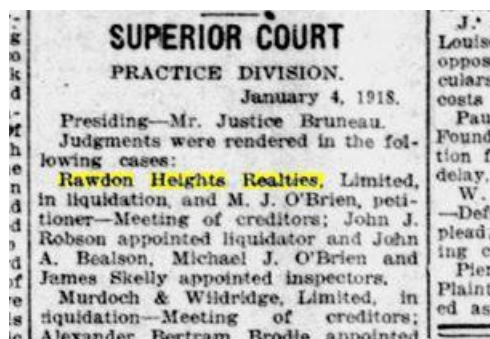
Construction du barrage – Chaussée complétée - L'Étoile du Nord, 12 août 1915

2.2 - Une première faillite : Rawdon Heights Realties Limited

« Les capitalistes », tels que le journal *La Presse* du 1^{er} septembre 1917 les identifie, qui constituèrent la compagnie Rawdon Heights Realties Limited ont malheureusement vu trop grand. Environ quatre mois plus tard soit le 4 janvier 1918, la Rawdon Heights Realties Limited était mise en liquidation (la demande d'ordonnance de liquidation ayant été accordée) et John J. Robson nommé liquidateur tel que le publiait le journal *The Gazette*.



The Gazette – 17 décembre 1917



The Gazette – 5 janvier 1918

Plus de sept années s'écouleront avant que la liquidation des actifs de Rawdon Heights Realties Limited ne soit complétée.

2.3 - Une deuxième compagnie et reprise du développement d'un centre de villégiature

Le 30 mai 1923, Frank Breadon Common, avocat, Francis George Bush, teneur de livres, George Robert Drennan, sténographe, Herbert William Jackson et Michel Joseph O'Brien, tous de Montréal, créaient, avec un capital-actions de \$ 199 000, la Rawdon Heights Realty Company^{iv}. Les lettres patentes de cette entreprise l'autorisaient à agir comme promoteur immobilier et à poursuivre une ambitieuse gamme d'activités reliées à l'immobilier.

Des recherches plus poussées portent à croire que les personnes ayant créé la compagnie agissaient à titre de prête-noms et créaient la compagnie pour le compte des réels actionnaires.

Les noms des personnes identifiées au paragraphe précédent sont associés à l'incorporation de plusieurs compagnies.

Un acte de vente enregistré le 4 mars 1925 sous le numéro 35280 par lequel Rawdon Heights Realities Limited, représentée par son liquidateur John Robson nommé en vertu d'un jugement de la cour supérieure du 4 janvier 1918 par le juge Bruneau, cède à Rawdon Heights Realty Company, représentée par Frank B. Common, le président et Francis G. Bush, le secrétaire-trésorier, l'ensemble de lots acquis précédemment par Rawdon Heights Realities Limited. La vente de ces terrains a été faite au prix de \$ 121 100 payable en émettant 674 actions préférentielles et 537 actions ordinaires de Rawdon Heights Realty Company d'une valeur de \$ 100 chaque.

Les terrains que la compagnie souhaite développer comprennent des parties des lots 18,19, 20 et 21 du rang 6, des parties des lots 18 et 19 du rang 5 de même que le lot 20 du rang 7 du canton de Rawdon. Le tableau suivant identifie les premières personnes/familles à se voir concéder ces lots après la création du Canton en 1799.

<i>Rang et Lot</i>	<i>Concessionnaire/Citations</i>	<i>Superficie (acres)</i>	<i>Date d'obtention des Lettres Patentes</i>
Rang 5 – Lot 18 Sud-Est	Solomon Cook (99, 36)	100	22 mai 1834
Rang 5 – Lot 18 Nord-Ouest	Edward McGie (100, 17)	100	4 février 1825
Rang 5 – Lot 19 Sud-Est	Jerahmeel Pratt (8, 6)	100	22 mai 1834
Rang 5 – Lot 19 Nord-Ouest	John Smiley (583, 71)	100	19 janvier 1832
Rang 6 – Lot 18	John Tiffin Junior & Senior George et Joseph Tiffin (219, 0)	200	3 septembre 1835
Rang 6 – Lot 19	John Tiffin Junior & Senior George et Joseph Tiffin (219, 0)	200	3 septembre 1835
Rang 6 – Lot 20	James et William Wade (250, 15)	200	12 septembre 1836
Rang 6 – Lot 21 Sud-Est	John Eveleigh	100	17 novembre 1834
Rang 6 – Lot 21 Nord-Ouest	John Eveleigh Junior (361, 35)	100	17 novembre 1834
Rang 7 – Lot 20	Richard Corcoran (234, 127)	200	1 octobre 1831

Les premiers occupants des lots du Canton

Les chiffres entre parenthèses sous Concessionnaires/Citations indiquent le nombre de fois que le nom de famille de cette personne apparaît dans le livre Up to Rawdon^v et l'Annexe T (Addendum T) publiés par Daniel Parkinson ce qui permet d'apprécier l'importance de cette famille dans le développement du Canton de Rawdon.

La carte Holtby, affichée à la réception de l'hôtel de ville de Rawdon identifie les propriétaires de ces lots vers 1845.



Lots 18 et 19 du Rang 5 et Lots 18, 19, 20 et 21 du Rang 6 - Extrait de la carte Holtby

2.4 - Le club de golf et le rôle du conseil municipal du Village de Rawdon

La nouvelle compagnie continue d'investir afin de réaliser le plan intitulé « *Plan of Rawdon Heights - An extension of the Village of Rawdon* ». Elle met l'accent sur le projet de club de golf. Tout n'est cependant pas aussi simple que prévu. Afin d'obtenir la reconnaissance légale, l'article 5487 des Statuts^{vi} de la province de 1888 stipule que dix personnes ou plus qui désirent former une association, dans un but de récréation, peuvent constituer une corporation après, notamment, avoir obtenu l'assentiment et l'autorisation du conseil municipal de leur localité. Pour satisfaire ces règles, le 25 avril 1925, une délégation composée de représentants de la Compagnie Rawdon Heights Realty Company et des promoteurs du projet d'aménagement d'un club de golf sur la rive est du Lac Rawdon se présentait devant le conseil municipal du Village de Rawdon^{vii}. Thomas Pearson, George Finlayson, Gordon Morgan, Leslie Pearson, C.V. Vail et J. Thompson et plusieurs autres font partie de cette délégation. Porte-parole du groupe, Thomas Pearson expose les grandes lignes du projet d'aménagement d'un terrain de golf et souligne les nombreux avantages que ce projet apporterait à Rawdon notamment en termes d'attraction touristique et de prestige associé à de telles installations. Ce club de golf amènerait assurément un grand nombre de touristes. Il inciterait aussi de nombreux villégiateurs à s'établir dans le village de Rawdon. Pour ces raisons, les promoteurs demandent que la portion réservée au golf

(Lot 20 Rang 6) ne soit pas évaluée à plus de \$ 350 pendant les 15 ans de durée du bail. Après de longs débats, le Conseil approuve cette demande.

After considerable debating over the above
question and knowing that such a club will
make our Municipality prosper and flourish.
It is therefore proposed by Councillor George Smiley
and seconded by Councillor Leslie Gipping that the
part of Rawdon Heights Reformatory Camp's property
to be used for golfing purposes only to not
exceed over Three hundred and fifty dollars
during the space and term of fifteen years being
the length of the lease given said plot by the
Rawdon Heights Reformatory Camp Ltd.
Carried

Extrait de la réunion du conseil municipal du Village de Rawdon – 25 avril 1925

Une deuxième résolution, adoptée séance tenante, approuve le projet du Rawdon Heights Golf and Country Club.

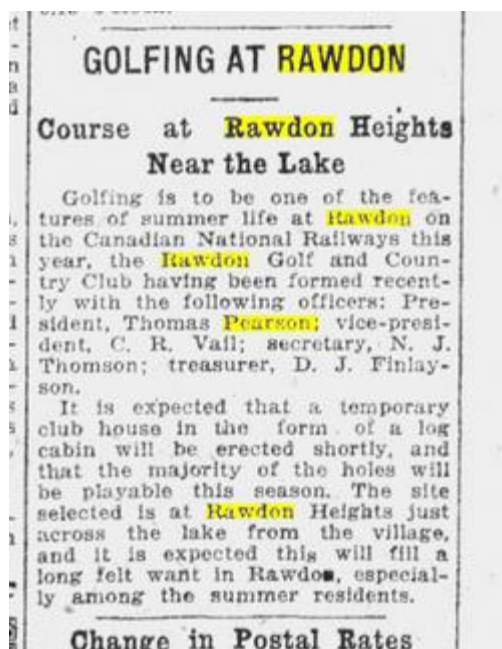
The members & directors of the Rawdon
 Heights Golf and Country Club, state that it
 is their intention to obtain a charter for
 their club, and that for same it would be
 necessary to have a resolution of this council
 approving same.
 Proposed by Councillor Nicholas Pettitier and
 seconded by Councillor Camille Labrecque that the
 above movement be and is much appreciated.

273

both by the Council and by the inhabitants of
 this Municipality of the village of Rawdon
 as it means more revenue for our Corporation.
 Carried.
 And the meeting is closed. Res. D.
 James Kelly Sec. June
 C. E. Dugas. Mayor.

Extrait de la réunion du conseil municipal du Village de Rawdon – 25 avril 1925

Un article publié dans *The Gazette*, ce même 25 avril 1925, mentionne que le golf deviendra bientôt une activité estivale digne de mention à Rawdon.



The Montreal Gazette, 25 avril 1925

2.5 - Le bail entre Rawdon Heights Realty Company et Rawdon Heights Golf and Country Club

Le 24 juin 1925, la compagnie Rawdon Heights Realty Company loue, pour une durée de 15 ans, à Rawdon Heights Golf & Country Club Inc. des terrains pour y aménager un club de golf. Un bail signé entre les représentants de ces deux entreprises confirme le tout. Ce bail, signé devant Me Lionel Joron, par John P. MacLaurin, président et Douglas W. Ogilvie, secrétaire-trésorier représentant Rawdon Heights Realty Company et Cecil R. Vail, vice-président et Norman J. Thompson, secrétaire de Rawdon Heights Golf & Country Club Inc. comprend 9 articles. L'article 1 identifie les lots loués :

Sixth Range, Township of Rawdon, P.Q. lot Cadastral #20 and part of lot #21 shown on the plan as Golf Links, together with the following described lots:
 Sixth Range Lot 21 subdivision 3-4-5 lot 20 subdivision 3-4-5-6-10-11-12-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-37-38-39-40-41-46 Lot No. 19 subdivision 73-74-75-76-77-78-79-80-82 and lot, marked "Reservation" lying between lot 20 Nos. 14 and 10.
 Fifth Range Lot 19 subdivisions 70-71-69-68-67-64-65-62-61-60-59-58-55-54-80-79-78-76-75-74-73-45 and the lot marked "Reservation" lying between lot 19 subdivision 82 and 19 subdivision 45 also lot marked "Park" triangular shape.

Extrait du bail signé par les représentants de Rawdon Heights Golf & Country Club

Cette identification est accompagnée d'un plan en annexe qui précise le tout. Ce plan intitulé « Plan of Rawdon Heights - An extension of the Village of Rawdon » (voir sous-section 2.1) accompagnant le bail délimite les terrains objets du bail par les lignes de couleur rouge.

D'autres articles du bail déterminent le prix (\$1/an) et l'utilisation possible du terrain (golf ou autres sports). Ce bail contient aussi un article (article 7) qui permet au locataire, pendant toute la durée du bail, d'acheter l'immeuble (les terrains + les aménagements) pour un prix de \$7,500. Enfin, un autre article oblige le locataire à respecter l'entente à l'effet qu'une partie du terrain soit utilisée comme piste de course durant l'année 1925.

2.6 - Une deuxième faillite: Rawdon Heights Realty Company

Cet imposant projet de développement de la villégiature entraînera, une année plus tard, la faillite de Rawdon Heights Realty Company et force la liquidation de ses actifs^{viii} à la suite d'un jugement du juge Louis Coderre daté du 18 septembre 1926. Des avis de liquidation, publiés dans des journaux francophone et anglophone du 3 novembre, fournissent une liste des actifs mis en vente lors d'un encan public qui s'est tenu le 15 novembre 1926 à 13 h à l'hôtel de ville du village de Rawdon. Ces actifs incluaient de vastes étendues de terres situées, entre autres, sur les lots 17a, 17b, 18a, 19a et 19b du cinquième rang de même que les lots 18, 19, 20b et 21 du sixième rang du Canton de Rawdon. L'avis de liquidation stipulait également que la vente était conditionnelle au respect du bail avec la compagnie Rawdon Heights Golf & Country Club Incorporated.

2.7 - Rachat de la faillite par Lorenzo Tremblay et Rawdon Land & Construction Company

À la suite de la vente aux enchères, un acte de vente fut signé le 14 décembre 1926. Cet acte de vente entre le liquidateur, John Robson, et Rawdon Land Construction Company porte le numéro d'enregistrement 36350. Il précise que les actifs ont été adjugés au plus haut soumissionnaire, M. Lorenzo Tremblay de Lachine, pour un montant de 13 500 \$. Le liquidateur confirme avoir reçu la somme de \$ 1500 de Arthur MacLaurin, également de Lachine, et ce, en vertu d'un accord par lequel la propriété adjugée à Lorenzo Tremblay devait être cédée à une nouvelle compagnie incorporée au nom de Rawdon Land & Construction Company. Ce même acte de vente transférait les titres de propriété de la Rawdon Heights Realty Company à Rawdon Land & Construction Company, représentée par George A. Finlayson, son président et Lorenzo Tremblay, le secrétaire-trésorier. Ceux-ci devaient se soumettre à certaines conditions dont celle de respecter le bail avec la compagnie Rawdon Heights Golf & Country Club Incorporated.

La compagnie Rawdon Land & Construction Company obtient ses lettres patentes le 9 décembre 1926. Les trois premiers actionnaires furent Lorenzo Tremblay, comptable vivant au 340 a boulevard Saint-Joseph, Montréal, Arthur Lawrence McLaurin, marchand de bois à Lachine et George Ainslie Finlayson, manufacturier domicilié au 25 avenue Somerville à Westmount. Les

statuts de la compagnie permettaient de transiger des immeubles, de faire le commerce du bois, de développer des forces hydrauliques et d'exploiter des fermes. Son capital-actions s'élevait à \$ 20 000.

2.8 - Le développement du club

Conformément à ses lettres patentes, la compagnie Rawdon Heights Golf & Country Club Incorporated aménage le parcours de golf dans l'année qui suit et fait en sorte que ce parcours et le clubhouse (en français pavillon ou chalet) soient prêts à l'ouverture de la saison de golf au printemps 1926.

Le bail entre Rawdon Heights Realty Company et Rawdon Heights Golf & Country Club contient un article (l'article 7) qui permet au locataire, pendant toute la durée du bail, d'acheter l'immeuble (les terrains et les aménagements) pour un prix de \$7,500. Il apparaît difficile d'imaginer un scénario qui ferait en sorte que Rawdon Heights Golf & Country Club ne se soit pas prévalu de ce privilège surtout après avoir investi pour mettre en place le parcours de golf et construire le clubhouse.

Actualisé à l'aide de l'outil de la Banque du Canada, cette somme de \$ 7500 correspond à un prix de \$ 135 000 (valeur 2025) et même moins si l'achat avait été effectué vers 1940 à l'expiration du bail. Dans les deux cas, il s'agirait d'une véritable aubaine comparée à l'évaluation municipale. Deux scénarios pouvaient être envisagés. Dans un premier scénario, Rawdon Heights Golf & Country Club achète le club de golf au montant de \$ 7500. Comme le bail était signé avec Rawdon Heights Realty Company, une compagnie en faillite et que cette faillite a été rachetée par Rawdon Land & Construction Company, l'achat est conclu avec Rawdon Land & Construction Company qui encaisse le \$ 7500. Un acte de vente devrait confirmer ce scénario. Le deuxième scénario fait en sorte que Rawdon Heights Golf & Country Club ne rachète pas les lots sur lesquels est installé le terrain de golf. Il en résulte que les lots et le club de golf continuent à appartenir à Rawdon Land & Construction Company qui est maintenant libérée du bail. Sans connaître tous les détails des ententes entre les actionnaires des deux compagnies soit Rawdon Heights Golf & Country Club et Rawdon Land & Construction Company, il apparaît que George Ainslie Finlayson est actionnaire de l'une et l'autre. Peu importe le scénario, M. Finlayson en ressort propriétaire du club de golf de Rawdon. M. Finlayson gérera l'aménagement du parcours et construira le clubhouse.

2.9 - Un évènement tragique et la résilience familiale

Le 8 août 1938, à la suite d'un tragique accident, George Ainslie Finlayson décède. Alors qu'il supervise la construction du Heather Lodge le 29 juillet 1938, un échafaudage se brise. George

Ainslie et quatre autres hommes tombent au sol. Il souffre de plusieurs fractures et est transporté à l'hôpital St-Eusèbe de Joliette. Il succombe à l'hôpital après avoir subi une opération pour replacer l'os de sa hanche.

Sa femme, Nina Weir Finlayson, hérite de la compagnie et la gère à l'aide de son fils, George Weir Finlayson et de sa belle-fille, Pauline St-Maurice. Des informations additionnelles concernant la famille Finlayson sont présentées en annexe (voir annexe 3).

Crise économique des années 30, décès du fondateur et deuxième guerre mondiale, ces événements démontreront la résilience de la famille Finlayson. Le 11 décembre 1942, Rawdon Land & Construction Company, représentée par A.J. Woods, son président et C. R. Vail, son secrétaire-trésorier, passe à nouveau devant le notaire et signe un acte de vente (enregistré sous le numéro 48797) afin de corriger des erreurs survenues dans l'identification des terrains acquis lors de deux transactions précédentes. Ces transactions portaient sur l'acte de vente signé le 14 décembre 1926 et enregistré sous le numéro 36550 de même que sur l'acte de vente 35280 signé le 4 mars 1925. L'erreur est importante. La liste des terrains qui s'ajoutent au patrimoine de Rawdon Land & Construction Company comprend les lots suivants :

- 17-168 – Rang 5
- 17-197 et 17-198 – Rang 5
- Pt 17-185 – Rang 5
- Pt 17-186 – Rang 5
- Pt 17-188 et 17-189 – Rang 5
- Pt 17-168 – Rang 5
- 17-152 – Rang 5
- NE Pt-168 – Rang 5
- Pt 17-152 – Rang 5
- 17-191 @ 17-196 – Rang 5
- 17-186 @ 17-190 – Rang 5
- 17-156, 17-158, 17-160, 17-162, 17-164 et 17-166 – Rang 5
- NE Pt 17-152 – Rang 5
- Et les droits sur les rues : Metcalfe, Church, 4e rue, 5e Rue

Le 21 octobre 1943, la compagnie Rawdon Land & Construction Company réduit son capital-actions de \$ 20 000 à \$ 10,000.

La pratique du golf est en déclin pendant la guerre comme le souligne Golf Québec. L'Omnium du Québec accepte même des golfeurs avec une marge d'erreur (handicap) de quatorze. La résurrection du golf se fait en 1946. Vingt tournois sont tenus au Québec. En 1950, le nombre augmente à 35 tournois pour atteindre plus de 100 tournois en 1970.

Pendant ce temps, la population de Rawdon s'accroît rapidement passant de 1864 au recensement de 1941 à 2609 en 1951, une augmentation de plus de 40% en dix ans. Cette croissance démographique se poursuit au cours des années qui suivent (le baby-boom). Le tourisme et la villégiature y inclus la population saisonnière augmentent également.

Durant cette période, différentes personnes approchent Weir Finlayson afin d'acquérir le club de golf.

2.10 - Une vente éphémère et reprise du club par Rawdon Land & Construction Company

Le 5 juillet 1960, de nouvelles lettres patentes sont émises à Irwin S. Brodie, Theodore H. Polisuk et Suzanne Catudal Angers les autorisant à gérer un club de golf, social et champêtre, et un restaurant sous le nom de « Rawdon Heights Golf & Country Club ». Il y a tout lieu de croire que les services du cabinet d'avocat Brodie & Polisuk ont été retenus pour créer cette compagnie au nom des véritables actionnaires de la compagnie. Le 5 août 1960, G. Weir Finlayson, en tant que secrétaire-trésorier de Rawdon Land & Construction Company vend le club de golf de Rawdon à la compagnie Rawdon Heights Golf & Country Club représentée par Mieczyslaw Sieprawski, son président, au prix de \$ 128 900.

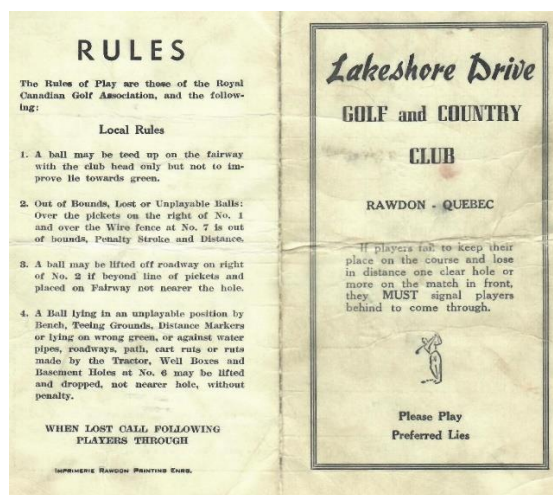
Lors d'une entrevue réalisée le 15 août 2025, Carol Finlayson, la fille de G. Weir Finlayson, fait référence à M. Sieprawski comme acheteur et ajoute le nom d'un monsieur Landry, un détective de Montréal à la retraite comme membre du groupe.

L'acte autorisait l'acheteur à utiliser le nom de Rawdon Heights Golf & Country Club. Une somme de \$ 10 000 fut versée lors de la signature de l'acte de vente. Ce montant devait être suivi d'une somme additionnelle de \$ 20 000 avant la fin de l'année 1960 et de remboursements annuels de \$ 14 128 jusqu'à extinction de la dette. À l'évidence, ces montants ne seront jamais remboursés. Un jugement du juge Paul Langlois de la Cour Supérieure du Québec en date du 23 décembre 1963 remettait la propriété du club de golf de Rawdon à la compagnie Rawdon Land & Construction Company.

Le jugement précisait que, dès le 31 décembre 1961, les acheteurs avaient omis de payer la somme de \$ 6000 due à cette date.

Selon Carol Finlayson, la gestion du club est assurée par son père car ni Monsieur Sieprawski ni Monsieur Landry n'avaient d'expérience dans la gestion d'un club de golf. Ces messieurs auraient cependant entrepris le défrichage du terrain pour porter le parcours à dix-huit trous.

Comme la propriété a été transférée au nom de Rawdon Heights Golf & Country Club Inc. entre 1960 et 1963, il y a de fortes probabilités que G. Weir Finlayson ait jugé bon d'utiliser une raison sociale différente. Le 25 février 1964 a donc vu naître la compagnie « Lakeshore Drive Golf & Country Club » avec son siège social sur le Lakeshore Drive et G. W. Finlayson comme président.



Carte de pointage du Lakeshore Drive Golf and Country Club

2.11 - Vente à Gordon Scott

Le 17 juillet 1967, Rawdon Land & Construction Company, représentée par son président George Weir Finlayson vend, pour un montant de \$ 171 000, le club de golf à Gordon Scott par un acte de vente signé devant Me William Harold Reynolds (No. 6918). Le 20 décembre 1967, Gordon J. Scott, Irene B. Richard et Frank Robinson créaient la compagnie « Rawdon Golf and Ski-doo Club Inc. » afin de stimuler la pratique des sports du golf et de la motoneige à Rawdon, ce qui amènera le club à adopter cette nouvelle raison sociale.



Gazette officielle du Québec, 17 février 1968



Droits de jeu – Rawdon Golf and Ski-Doo Club

Le club de golf fonctionnera sous cette entité corporative jusqu'au milieu des années 1970 alors que priront fin les courses de motoneige et l'ouverture du clubhouse en hiver. À cette période, le club de golf commence à s'identifier sous l'appellation « Club de golf de Rawdon Golf Club ». Le 19 juillet 1980, Gordon Scott fera l'acquisition de terrain additionnel pour permettre la construction du deuxième neuf-trous. Un acte de vente passé devant M^e Edgar Brissette, enregistré sous le numéro 190613, le confirme. Le 4 octobre 1983, Gordon Scott crée l'entreprise « Club de golf de Rawdon Inc. », nom actuel de la société qui détient les titres de propriétés. Gordon Scott gère les opérations du club de golf sur une période couvrant cinq décennies. Il renforce le caractère familial et convivial du club. Sous sa direction, le club de golf confirme son intégration dans le tissu sportif et culturel de la communauté. En 2004, il confie la direction générale du club à son neveu, James Scott.

2.12 - De la relève dans la famille

Désireux de prendre sa retraite et ayant déjà dépassé l'âge de 65 ans, Gordon Scott approche, en 2003, son neveu James Scott, pour qu'il devienne directeur-général du club de golf. Gordon connaît bien son neveu et ce dernier a déjà accumulé une très bonne base de connaissance du fonctionnement d'un club de golf. Sans trop réfléchir, de son propre aveu, il accepte l'offre de son oncle et devient, 2004, directeur-général du club de golf de Rawdon. Peu de temps après, Gordon propose à James de lui vendre le club de golf. Gordon Scott demeure propriétaire du Club de golf de Rawdon jusqu'à son décès, le 2 octobre 2007. Son épouse, Irene Richard-Scott, en hérite et devient formellement propriétaire par voie de déclaration de transmission en date du 19 octobre 2009. James reprendra les discussions avec sa tante Irene. Il devient président de l'entreprise en 2009 et propriétaire dans les années qui suivent à la suite d'un ensemble de transactions financières.

Il peut sembler étonnant, à priori, qu'un des enfants de Gordon Scott n'ait pas repris le Club de golf. Selon les informations obtenues, aucun d'entre eux n'était disposé ou en mesure de prendre un tel risque opérationnel et financier. Cette vente permettait donc d'assurer la continuité dans les opérations, la préservation du caractère convivial et familial du club tout en s'adaptant aux nouvelles réalités et tendances en matière d'exploitation de clubs de golf.

L'inscription de plusieurs actes hypothécaires permettront notamment d'accéder au financement nécessaire pour améliorer l'offre de restauration et ajouter des unités d'hébergement aux installations du golf.

Pour refléter cette gamme élargie de services offerts, le club utilise, depuis 2017, une nouvelle image de marque sous le vocable « Rawdon Golf Resort ». L'histoire de cette image de marque constitue une longue saga qui débute lors des travaux de développement d'un nouveau site web. L'entreprise responsable suggère alors l'utilisation du terme « Rawdon Golf Resort » qui est utilisé en France par des entreprises internationales pour désigner, le plus souvent, les complexes de loisirs dotés d'un ensemble hôtelier qu'elles exploitent. Ce terme ne sera malheureusement pas reconnu par l'Office québécois de la langue française. Après de nombreux échanges avec des responsables de l'Office, un compromis acceptable devrait permettre de résoudre cet imbroglio.

Bien qu'il ait eu, pour une très courte période, un partenaire, James Scott en est le propriétaire actuel détenant 100% des actions de l'entreprise « Club de golf de Rawdon ».

Des informations additionnelles sont disponibles dans la présentation de la famille Scott (voir annexe 4).